



**COLLEGE PANCHON d'ARSAC
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 02 juillet 2012**

Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le 2 juillet 2013 sous la présidence de Monsieur le Principal. La séance a été ouverte à 17h 40, le quorum étant atteint avec 21 présents.

Présents :

- 1) **Représentants de l'administration** : Monsieur Del Medico, Principal ; Madame Eldin, Principale Adjointe et Madame Villeneuve, Gestionnaire.
- 2) **Représentants des collectivités territoriales** : Monsieur Montminoux, personnalité qualifiée, M Songy, conseiller municipal, M. Lançade, représentant de la communauté de communes médoc estuaire.
- 3) **Représentants des personnels enseignants** : Mmes Genet et Martin, MM. Champigneul et Deslandes
- 4) **Représentants des personnels ATTEE** : Mmes Chassignoux, Mauricio, Pernègre.
- 5) **Représentants des parents d'élèves** : Mmes Bergeret, Bonnamy, Chimits, Deslandes, Dugros, Lepinay et Petit-Gerbier.
- 6) **Représentants des élèves** : Manon Bonnamy

Excusés : Monsieur Verfaillie, CPE ; Mme Pascal Got, conseillère générale ; Mlle Maëlys Patry-Camus, conseillère générale jeune.

Le secrétariat est assuré par les représentants des parents d'élèves.

1. Approbation du PV du Conseil d'Administration du 22 avril 2013

Vote : Pour à l'unanimité (21 voix).

2. Adoption de l'ordre du jour

Question ajoutée à l'ordre du jour à la demande des représentants des professeurs :

- Bilan de l'association sportive

Questions ajoutées à l'ordre du jour à la demande des représentants des parents d'élèves :

- Règlement intérieur : possibilité d'une modification du règlement intérieur concernant les sorties le midi avec accord des parents
- Information sur les représentants des parents d'élèves : peut-on prévoir l'an prochain de noter le nom et les coordonnées des représentants des parents d'élèves dans les carnets de liaison des élèves ?
- Dispenses d'EPS : peut-on prévoir que les élèves dispensés d'EPS pour une longue durée ne soient pas obligés d'assister aux cours d'EPS ?

Adoption de l'ordre du jour modifié.

Vote : Pour à l'unanimité (21 voix).

3. Bilans

1. Présentation-bilan de la participation du Conseiller Général Jeune

M. le Principal informe qu'en l'absence de Mlle Maëlys Patry-Camus (élève de 5^{ème}), élue conseillère générale jeune et de celle de M. Verfaillie, il se chargera de faire au Conseil d'Administration une brève synthèse du travail réalisé par cette élève au sein de la commission « Vie au collège » dans laquelle elle était inscrite. En premier lieu, il convient de préciser que le bilan est mitigé, car elle n'a pas assisté à deux séances sur six (dont la dernière qui faisait le bilan du travail de l'année).

Durant l'année scolaire, les conseillers généraux jeunes de la commission « Vie au collège » ont travaillé avec un architecte sur les lieux importants et stratégiques de la vie au collège comme le CDI, le réfectoire, les salles d'informatique et de technologie ainsi que le foyer. Ils ont réalisé des plans en DAO (dessin assisté par ordinateur) qui pourront servir de base de réflexion dans certains établissements qui devront faire des travaux dans ces lieux.

Il faut également préciser que la commission a souffert cette année de l'absence des animateurs du Conseil Général prévus pour accompagner ce groupe.

De son côté M. Verfaillie a participé à la commission « environnement » qui a réalisé 5 planches de bandes dessinées qui seront affichées progressivement dans l'année pour sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement. D'autres commissions ont réalisé des clips sur le sport et le harcèlement qui seront mis en ligne en septembre sur le site du Conseil Général Jeune (http://www.gironde.fr/jcms/c_5098/conseil-general-des-jeunes).

2. Résultats de l'orientation (6^o, 4^o, 3^o) :

- en 6^{ème} : sur 154 élèves, 148 ont obtenu un avis de passage favorable pour la 5^{ème} et 6 élèves redoublent (dont un élève redoublera en SEGPA) soit 3,9%.
- en 5^{ème} : sur 168 élèves, 2 élèves redoublent soit 1,2%. Une élève poursuivra sa scolarité en 4^{ème} SEGPA ;
- en 4^{ème} : sur 141 élèves, 135 ont obtenu un avis de passage favorable pour la 3^{ème}, 3 élèves redoublent (soit 2,16 %) et 3 quitteront l'établissement pour poursuivre leur scolarité en 3^{ème} prépa-pro.
- en 3^{ème} : sur 151 élèves présents, 105 élèves passent en 2^{nde} GT (soit 69,5%) dont plus de 80% ont obtenu leur premier vœu d'orientation, 44 élèves partent en voie professionnelle (soit 30%) dont 23% en 2^{nde} pro et 7% en CAP/Apprentissage et 3 élèves redoublent (soit 2%). A ce jour, 9 élèves sont encore sans solution. Ils participeront au 2^{ème} tour d'AFFELNET. S'ils n'obtiennent pas satisfaction ils seront accompagnés par l'établissement jusqu'à ce qu'une solution apparaisse. En cas de nécessité, ils seront admis à redoubler ou pourront être pris en charge par le PRI (pôle relais insertion) situé à Pauillac.

3. Validation du socle commun

M. le Principal et les professeurs rappellent que le socle n'est pas validé en *continu* de la 6^{ème} à la 3^{ème}, ce qui nuit à sa pertinence. Cette année, environ 90% des élèves de 3^{ème} ont validé le socle commun de connaissances et de compétences (136 élèves sur les 151 élèves de 3^{ème}). C'est un indicateur de la réussite attendue au DNB, car les 10% n'ayant pas validé le

socle commun ne pourront, en tout état de cause, pas obtenir leur DNB. Le principal précise que ceux qui se sont vus refuser la validation de leur socle sont généralement des élèves qui se sont soustraits à de nombreuses obligations qu'elles soient strictement scolaires ou civiques et sociales.

4. ASSR1 et ASSR2

M. le Principal donne ensuite les résultats aux épreuves de l'ASSR1 et ASSR 2 : seuls 2 élèves de 5^{ème} ont échoué à l'ASSR1 (l'un parce qu'il a raté l'épreuve et l'autre parce qu'il a été absent aux deux sessions) et la totalité des élèves de 3^{ème} a réussi l'ASSR2.

5. PPRE (Programmes Personnalisés de Réussite Educative)

M. le Principal explique, en préambule, que l'année de 6^{ème} étant une année charnière, des PPRE dits « passerelles » ont été mis en place cette année. Ainsi dans le cadre de la liaison CM2/ 6^{ème} tous les élèves signalés en difficulté provenant des écoles élémentaires ont pu bénéficier d'un programme personnalisé de réussite éducative dès la rentrée en 6^{ème}, afin de les aider à mieux appréhender cette année importante. L'enseignement que tire M. le Principal à l'issue de cette première année de PPRE « passerelles » est que le collège n'a pas suffisamment su utiliser cet outil pour identifier d'autres élèves que ceux signalés dès le primaire et n'a donc peut-être pas su aider tous les élèves qui en auraient eu besoin. La direction s'engage à retravailler ce point pour l'an prochain et incitera les professeurs à davantage se saisir de ce dispositif pour aider les élèves présentant des difficultés, même en cours d'année.

Au total cette année : 21 élèves de 6^{ème} ont pu bénéficier de ce dispositif. Ils ont pu, en outre, profiter de l'accompagnement personnalisé en français et/ou en mathématiques. Sur ces 21 élèves, 2 redoublent, mais pour les 19 autres, le bilan est positif. Les PPRE sont donc efficaces et devraient progressivement se généraliser à tous les niveaux dès la rentrée notamment dans le cadre de l'évolution des PAI (projet d'accueil individualisé).

6. Bilan de l'accompagnement éducatif

Mme Eldin présente le bilan de l'accompagnement éducatif en 2012/2013 au collège Panchon (cf. document joint). Elle rappelle que les trois grands axes étaient couverts (l'aide aux devoirs = 210h, les activités physiques (tir à l'arc et aikido) = 60h et les activités artistiques et culturelles (chant et préparation de l'oral de l'histoire des arts) = 44h).

Le bilan de l'année est mitigé, car il y a eu un très fort taux d'absentéisme... surtout en ce qui concerne l'aide aux devoirs. M. Champigneul souligne toutefois que les élèves qui sont arrivés en cours d'année ont été plus assidus que ceux inscrits en début d'année. L'atelier musical a même dû être supprimé à la fin de l'année faute de participants...

Pour l'année prochaine, outre l'aide aux devoirs assurée par les professeurs et l'assistant pédagogique, les projets sont les suivants :

- Un atelier théâtre, mais cet atelier ne pourra se mettre en place que si le financement est assuré. Les heures étant déléguées au mois d'octobre par la direction des services départementaux de l'éducation nationale.
- Le tir à l'arc est menacé car la subvention « jeunesse et sport » a énormément diminué et le responsable du club n'est pas certain de pouvoir maintenir l'activité faute de budget
- L'Aïkido devrait pouvoir se maintenir.

Monsieur Del Medico évoque son souhait de pouvoir permettre à l'avenir à tous les élèves, quelle que soit leur adresse, de participer sans contrainte de transport aux heures d'aide aux devoirs. Il évoquera ce point à la rentrée avec les représentants de la CDC pour envisager la mise en place d'un ramassage d'élèves à 17h30.

7. Bilan des actions du C.E.S.C

Mme Eldin présente le bilan des actions du CESC (cf. document joint). Elle évoque plus longuement le projet qui se mettra en place dès la rentrée prochaine à l'initiative de la Communauté de communes et avec le soutien de deux associations (efforts de conscience et Digame) qui travailleront sur les discriminations et le harcèlement. Après un premier temps, entre septembre et janvier, durant lequel les élèves réaliseront un clip, une soirée animée sur le principe du théâtre forum sera proposée aux parents ainsi qu'aux élèves ; à l'issue de celle-ci, les élèves prépareront une pièce de théâtre qui sera présentée (probablement à Ludon-médoc) à la mi-mai avec leurs camarades du collège de Parempuyre.

8. Bilan de l'Association Sportive

M. le Principal lit le bilan de l'association sportive (cf. document joint).

19h10 : départ de Mme et Mlle Bonnamy.

9. Fonds social

Mme Villeneuve présente l'utilisation des fonds sociaux pour l'exercice 2012 et le premier semestre 2013 (voir document en annexe). Cette année encore, certaines familles en difficulté ont été aidées par le Conseil Général et il est à noter que le collège a reçu fin 2012 une subvention complémentaire de 2171 € pour abonder le fonds social, ce qui a permis d'aider d'avantage de familles.(voir annexe)

4. Proposition de répartition des crédits globalisés et présentation des projets pédagogiques pour l'année 2013/2014

Le montant des crédits globalisés s'élève à 11 386 € pour l'année scolaire 2013/2014 contre 12 472 € pour l'année précédente. Mme Villeneuve présente le projet de répartition de ces crédits globalisés pour l'année 2013/2014 en précisant que le fonds social recevant désormais une ligne de crédits spécifiques, il ne figure plus dans cette répartition. Cela explique également la « baisse » apparente de ces crédits. On peut donc considérer qu'en l'état les crédits alloués semblent se maintenir. La somme qui sera versée au cours du prochain trimestre permettra de déterminer précisément s'il s'agit d'une hausse ou d'une baisse de moyens.(voir annexe).

La répartition proposée prévoit d'allouer **2205 € aux projets pédagogiques** (contre 700 € en 2012/2013), ce qui permettra d'aider au financement de tous les projets dont 10 projets (sur les 24 prévus l'an prochain) requièrent un soutien financier de l'établissement. M. Del Medico passe en revue succinctement ces 24 projets (cf. document joint) en insistant sur certains projets :

- le retour d'un concert éducatif intitulé « le seigneur des ados » avec le conservatoire d'Angoulême sous la direction de Jacques Pési ; projet porté par Mme Madior.
- la disparition du projet « collège au cinéma » pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}, car la programmation n'a pas semblé opportune aux professeurs, en revanche un projet porté par Mme Leblond et intitulé « découverte du spectacle vivant » verra le jour dans une classe de 5^{ème}. Collège au cinéma sera toujours offert aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

- le projet « course en cours » proposé cette année aux élèves de 4^{ème} qui sont orientés en 3^{ème} a remporté un vif succès. Il verra donc le jour l'an prochain où 18 élèves (3 équipes de 6 élèves) travailleront à la gestion d'une mini-écurie de F1 et à la réalisation de « bolides ». Ils rencontreront ainsi des étudiants en génie mécanique une fois par mois, avant de concourir contre d'autres collèges. Ce projet est porté par MM. Limodin et Deslandes.
- un projet « découvrez la télévision » verra également le jour l'an prochain avec les 21 élèves d'ODP et les 13 élèves du club journal. Ce projet porté par Mmes Meillon et Martenet-Cuidet et M. Champigneul a pour but de mieux connaître les médias et de travailler sur les techniques de l'interview et du reportage.

Mme Villeneuve propose ensuite d'allouer **7160,73 € à l'achat de manuels scolaires** à destination en priorité des classes de 6^{ème} (dont les effectifs augmentent de 39 élèves à la rentrée 2013) et du 4^{ème} (dont les effectifs augmentent de 34 élèves à la rentrée 2013).

Ainsi, les ouvrages suivants seront rachetés :

- en 6^{ème} :
 - Mathématiques : le livre utilisé demeure le livre numérique, mais tous les élèves n'ayant pas accès à Internet, 15 ouvrages « papiers » seront rachetés.
 - Français : une trentaine de livres d'une nouvelle édition seront rachetés et serviront à 2 classes.
 - Histoire : 41 livres seront achetés, une quinzaine restera en classe et servira à 3 professeurs, le reste sera chez les élèves.
 - Anglais : 18 livres seront rachetés
 - SVT : 30 manuels d'une nouvelle édition seront rachetés pour être utilisés en classe par 2 professeurs.
- en 4^{ème} :
 - Mathématiques : quelques ouvrages seront rachetés pour compléter la collection existante
 - Français : renouvellement total des ouvrages, soit 171 livres commandés
 - Anglais : 18 livres seront rachetés en complément de ceux existants
- en 3^{ème} :
 - Mathématiques : 30 livres seront rachetés
 - Physique : rachat de 60 manuels

Mme Villeneuve propose enfin, d'allouer **1024 € pour les frais de reprographie** et **996,27 € pour les carnets de liaison** qui ont été commandés pour deux ans pour limiter les frais, et dont il faut payer la deuxième année. Ils seront refaits pour la rentrée 2014.

Vote à l'unanimité (19 voix) : pour cette répartition et l'autorisation donnée au principal de signer toute convention utile dans le cadre de la mise en œuvre des projets pédagogiques.

5. Dotation informatique pour la pédagogie.

M. le Principal annonce que le Conseil Général a accordé au collège une dotation informatique pour la pédagogie pour un montant de 31 890,14 €, ce qui permettra que toutes les salles de cours soient équipées d'un ordinateur. Cette subvention permettra ainsi d'acheter :

- ⇒ 18 ordinateurs PC fixes avec écran
- ⇒ 1 nouveau serveur pédagogique
- ⇒ 1 nouvelle classe mobile (avec 16 ordinateurs portables)
- ⇒ 2 vidéoprojecteurs interactifs et 3 vidéoprojecteurs classiques
- ⇒ 3 ordinateurs portables
- ⇒ 1 onduleur
- ⇒ 2 imprimantes.

Le souci auquel doit faire face le collège est la mauvaise qualité du réseau, un devis supplémentaire a donc dû être réalisé pour pouvoir avoir des bornes wifi et des réémetteurs wifi sur les ordinateurs

(2 800 €). L'ensemble de l'équipement informatique ne sera peut-être donc pas opérationnel dès la rentrée, mais plus sûrement courant septembre/octobre.

Les parents d'élèves se réjouissent de cette bonne nouvelle !

6. Remise gracieuse – créances irrécouvrables.

Mme Villeneuve informe le Conseil d'Administration que l'huissier a délivré un PV de carence pour 5 factures de ½ pension dues par une même famille pour un montant total de 541,15 € et demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur cette remise gracieuse.(voir annexe).

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix).

7. DBM

Mme Villeneuve présente 3 DBM :

1. 2 800 € doivent être prélevés sur les fonds de réserves du service activité pédagogique (domaine informatique) pour payer le devis pour l'équipement du collège en bornes wifi et réémetteurs wifi pour les futurs ordinateurs.
2. 120 € doivent être portés au crédit du service de l'élève suite à la sortie des élèves au domaine du Pinsan et au prix qu'ils ont gagné lors de cette sortie.
3. 541,15 € doivent être prélevés sur les fonds de réserves du service restauration pour la remise gracieuse votée ci-dessus.(voir annexe).

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix).

8. Convention de groupement des denrées alimentaires

Mme Villeneuve rappelle que le collège adhère à un groupement permettant de mutualiser l'achat de ses denrées alimentaires et donc de faire baisser les prix. Ce groupement a dû engager une personne pour s'occuper de l'aspect administratif et Mme Villeneuve demande au Conseil d'Administration de l'autoriser à payer le montant de l'adhésion pour l'année 2013/2014 (300 €, permettant de payer le salaire de cette personne).

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix).

9. Evolution de la D.G.H

M. le Principal commente le document joint en précisant qu'il n'y a pas eu de grand changement depuis sa dernière présentation au Conseil d'Administration le 11 février 2013, seule l'équilibre entre heures postes et heures supplémentaires annualisées a légèrement évolué en faveur de davantage d'heures postes (+2,5) : le collège disposera donc à la rentrée 2013, de 675 h répartis en 646,5 heures/poste auxquelles il faudra ajouter 28,5 H.S.A. (voir annexe).

M. le Principal : présente la ventilation des effectifs élèves pour la rentrée : 625 élèves répartis dans 23 divisions. A noter que les élèves de 5^{ème} seront a priori 145 répartis sur 5 divisions et seront donc environ 29 par classe, il n'y a donc pas d'ouverture de classe prévue à ce jour.

M. le principal précise enfin que le nom du remplaçant de M. Burgues (qui part à la retraite) est connu, il s'agira de M. Lacontre.

Les représentants des professeurs donnent à M. Del Medico un courrier reçu du Rectorat par les professeurs d'EPS les confortant dans leur lecture des textes en ce qui concerne le nombre d'heures de coordination auquel ils ont droit. A savoir deux heures selon eux, une selon M. Del Medico. Cette double lecture des textes est due à leur imprécision prévoyant une heure jusqu'à 4 professeurs et deux heures à partir de 4 professeurs... M. Del Medico doit donc se mettre en contact avec le rectorat, mais précise aux représentants des professeurs que dans la mesure où le nombre d'heures restera à

675h, s'il doit accorder une deuxième heure de coordination aux professeurs d'EPS, cela se fera nécessairement au détriment d'un autre projet.

Vote : Contre, 1 voix

Abstentions, 3 voix

Pour, 15 voix.

16. Autorisation de signer des conventions pour l'année 2013-2014 – Séquences d'observation en entreprise pour les 3èmes (décembre 2013)

M. le Principal demande aux membres du Conseil leur accord pour lui permettre de signer les conventions nécessaires à la réalisation des stages en entreprises pour les élèves de 3^{ème} à la rentrée 2013.

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix).

17. Convention d'occupation des locaux

M. le Principal demande au Conseil d'Administration l'autorisation de permettre à l'association « Scènes en Vignes » de répéter certains soirs d'hiver dans la salle de réunion du collège, car la salle des fêtes est parfois très froide le soir. En outre, M. Del Medico se réjouit chaque fois qu'un lien peut ainsi s'établir avec une association locale. Il dit son souhait d'ancrer l'établissement dans son environnement local. M. Montminoux s'étonne que personne ne l'ait averti de ce problème de chauffage et demande à l'association de se rapprocher de la mairie pour voir ce qui peut être fait pour remédier à ce souci.

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix).

18. Informations diverses.

1. Calendrier de rentrée

M. le Principal précise que le collège sera ouvert jusqu'au 12 juillet et à partir du 28 août 2013. Il détaille ensuite le calendrier de la prochaine rentrée 2013-2014

- ⇒ La pré-rentrée des personnels s'effectuera le lundi 2 septembre 2013,
- ⇒ La rentrée des élèves de 6^{ème} se déroulera le mardi 3 septembre 2013 à 8h
- ⇒ Les rentrées des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} se réaliseront le mercredi 4 septembre 2013 dès 8h.
- ⇒ Pour conclure le calendrier de rentrée, M. le Principal indique que l'ensemble des élèves seront accueillis à compter du 5 septembre 2013 selon leur emploi du temps.

Les élections des parents d'élèves auront quant à elles, lieu le vendredi 11 octobre 2013.

Enfin, M. le Principal annonce que, comme l'année dernière, deux mercredis après-midi seront travaillés pour respecter le nombre de jours travaillés suite à l'allongement des vacances de la Toussaint : il s'agit du 13 novembre 2013 et du 11 juin 2014.

2. Travaux d'accessibilité

Des travaux d'accessibilité débuteront dès le lundi 8 juillet 2013 dans l'établissement. 10 entreprises interviendront pour notamment mettre des rampes dans les WC intérieurs, enlever les estrades des classes (les professeurs indiquent que cela compliquera leurs conditions de travail car ils verront moins bien les élèves du fond...), des travaux seront également réalisés à l'infirmerie.

Mme Deslandes demande si les WC extérieurs seront refaits et si la date d'installation de l'ascenseur est connue. M. Del Medico précise que les travaux d'accessibilité ne concerneront pas les WC extérieurs, car ceux-ci doivent être intégralement reconstruits. La programmation des travaux est en cours et les travaux devraient se dérouler durant l'été 2014 (ou 2015).

Seront également réalisés les travaux d'installation de l'ascenseur, ce qui finira de rendre le collège intégralement accessible.

19. Questions diverses (posées par les représentants des parents d'élèves)

- *Règlement intérieur : peut-on l'assouplir un peu et prévoir qu'un enfant ½ pensionnaire puisse exceptionnellement sortir le midi (dans ce cas le repas serait quand même payé par la famille) s'il a un mot de ses parents ?*

M. Del Medico précise que la modification du règlement intérieur est du ressort de la Commission permanente et qu'il faudra donc étudier ce point l'an prochain, mais qu'a priori il n'y est pas favorable, car il craint des abus et de la nourriture gâchée.

- *Carnets de liaison : pourra-t-on demander aux professeurs principaux l'an prochain de faire noter aux élèves les noms et coordonnées des représentants des parents dans le carnet de liaison dans la case prévue à cet effet ?*

Le principal et les professeurs n'y voient pas d'inconvénient, au contraire, et le feront noter aux élèves dès que la liste des représentants sera transmise à la direction par l'association des parents d'élèves.

- *Dispense d'EPS : peut-on prévoir que les élèves dispensés pour une longue durée ne soient pas obligés d'assister aux cours de sport et puissent aller en permanence voire ne pas être au collège si ces cours sont en début de matinée ou en fin de journée.*

Dans le cas d'une dispense annuelle, c'est généralement admis. Pour une autre durée, la demande doit être faite au principal qui prend sa décision au cas par cas, après en avoir référé au professeur d'EPS concerné, car il peut être bon pour l'élève de participer autrement au cours de sport comme en arbitrant par exemple.

- *Jeunes au stade : quel a été le bilan de cette opération ? Combien de sorties ont finalement eu lieu ? Pour quels sports ? Combien d'élèves ont été concernés ?*
La question n'ayant pas été posée dans les temps, le bilan sera fait lors du premier Conseil d'Administration à la rentrée 2013.

La séance est levée à 21h.